

## Démarche Climat air énergie

### Compte-rendu de la réunion de comité technique du 4 octobre 2018

Nous vous remercions de votre participation au comité technique du 4/10 concernant la démarche climat, air, énergie des territoires du Pays Roussillonnais et de Beaurepaire. En tant qu'acteur de ces territoires, vos réflexions, vos écrits sont venues enrichir les pistes d'action.

En pièces-jointes :

- le nuage de mots,
- la synthèse des pistes d'action,
- le support de présentation,
- le glossaire,
- la feuille de présence.

**Ainsi, nous vous proposons une première lecture de ce travail en commun sur les pistes d'action, qui se veut ludique : un « nuage de mots clés ».** Le document est en pièce-jointe. Des pistes d'action ont été largement exprimées faisant référence à des projets en lien avec le développement de filières et le regroupement des acteurs autour d'un projet comme la méthanisation, la création d'une plateforme multimodale ou de chaufferies bois. D'autres idées relèvent de l'accompagnement des acteurs : de la promotion à la démonstration en proposant des mesures incitatives. De ce fait, de nombreux domaines ont été abordés : les transports, l'industrie, l'agriculture et la ressource en eau notamment sous l'angle de l'adaptation au changement climatique (vulnérabilité), ainsi que l'habitat.

**Une nouvelle lecture, synthétisant vos apports, cette fois plus technique, vous est jointe dans le document excel.** Nous avons repris vos réflexions, elles sont écrites en orangé dans le texte. Si la formulation choisie ne correspond pas aux idées exprimées, n'hésitez pas à nous faire un retour avec vos modifications par mail **avant le mardi 16/10 à 12h00**. Ce document servira de base de travail au COPIL du 23/10.

D'autre part, lors du comité technique, à la suite de la présentation de la démarche et des diagnostics, vous avez souhaité réagir sur les points suivants : la construction de ces diagnostics, la pertinence d'afficher un volet air et la présentation des objectifs nationaux. Nous reprenons ces points :

- Pourquoi avoir réalisé 2 diagnostics, cela aurait pu être intéressant d'avoir la vision globale du futur territoire CCPR+CCTB ?  
La question s'est posée. L'importance de l'industrie et les niveaux de consommation et d'émissions du Pays Roussillonnais auraient masqué les résultats du Territoire de Beaurepaire. Toutefois, l'état initial de l'environnement de l'évaluation environnementale du PCAET est approchée à l'échelle du futur territoire. La stratégie et le plan d'action seront définis à l'échelle du futur territoire, l'individualisation des diagnostics n'est pas un frein mais une opportunité pour appuyer les spécificités et les enjeux communs.
- La présentation des objectifs nationaux aurait été plus pertinente à l'aide de ratio par habitant. Ces données sont présentées dans le diagnostic CCPR (p.17 pour les consommations, p.35 pour les émissions de GES et p.53 pour les émissions de polluants) et dans le diagnostic CCTB (p.16 pour les consommations, p.34 pour les émissions de GES et p.51 pour les émissions de polluants).
- Qu'elle est la pertinence d'afficher un volet qualité de l'air alors que l'approche par secteur devrait permettre de traiter cette problématique par essence transversale ? Le volet qualité de l'air est un volet essentiel de la démarche et il recouvre des pistes d'action avec un appui

multi-secteurs. La conservation de ce volet indépendant des secteurs peut évoluer et donc à terme ne pas être conservé.

Ainsi, vos retours sont attendus par mail :

- avant le mardi 16/10 à 12h00, s'agissant des axes et pistes d'action
- avant le lundi 22/10 à 12h00, s'agissant des diagnostics CCPR et CCTB.

**L'équipe Démarche climat, air, énergie CCPR/CCTB**